

Lettre à

Monsieur le président de la République,
Monsieur le président du Sénat,
Monsieur le président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Premier ministre,

Pour la première fois depuis ma nomination en qualité de président de l'Autorité, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport annuel de l'ACNUSA.

Qu'il me soit d'abord permis de rendre hommage à mon prédécesseur, Mme Patricia L. de Forges, sous la présidence de laquelle les compétences de l'Autorité ont été élargies aux questions de pollution autres que celles liées au bruit. Cette complémentarité des sujets traités ne pouvait plus être ignorée et elle a ainsi parachevé le travail engagé lors de la création de l'ACNUSA en 1999.

Comme toujours, le présent rapport est d'une lecture qui peut être aride, malgré les efforts de tous les rédacteurs pour la rendre aussi attrayante et facile que possible. Certains y trouveront sans doute des motifs d'insatisfaction quant à l'évolution du traitement des problématiques environnementales, et d'autres, fort heureusement, des raisons de se réjouir. Par-delà cette observation, je souhaiterais, au terme de ces premiers mois de mandat, vous faire part de quelques réflexions et de l'orientation des travaux de l'Autorité en 2013.

J'ai, dès ma prise de fonctions, été frappé par l'incohérence de la situation s'agissant de l'urbanisation. En effet, si vivre aux abords d'un aéroport est dangereux pour la santé, il est totalement anormal qu'aucune mesure ne soit prise pour interdire toute présence humaine non nécessaire à l'activité aéroportuaire. Si en revanche, cette situation est source de gêne mais non dangereuse pour la santé, on ne comprend pas qu'aucune réflexion sérieuse n'ait été engagée dans le cas où, pour une raison ou une autre, il paraîtrait nécessaire d'ouvrir les territoires concernés à l'urbanisation.

Dans une étude récente, l'Organisation des Nations unies relève l'essor considérable de l'urbanisation à l'horizon 2050, surtout en Europe occidentale. La France ne devrait pas échapper à ce double mouvement d'accroissement et de concentration des populations. Dans ce contexte, les territoires qui jouxtent les plateformes aéroportuaires, notamment la zone C des PEB, paraissent d'une particulière importance et un enjeu économique de première envergure.

Considérant qu'il serait absurde de fermer les yeux sur une évolution possible, l'Autorité a engagé une réflexion sur cette délicate question qui sera l'une de ses préoccupations pour l'année 2013 et sur laquelle elle devra être consultée dans l'hypothèse d'une modification législative.

Un autre point crucial pour l'année qui s'ouvre sera la concertation. J'ai été surpris, en rencontrant les représentants des riverains, par des difficultés qu'ils rencontrent parfois pour obtenir la communication d'informations qui pourtant devraient leur parvenir. J'ai aussi remarqué avec grand intérêt les efforts remarquables de certains responsables d'aéroport pour faciliter la communication et la concertation. Très attaché à la qualité de ces échanges, je suis persuadé qu'ils peuvent permettre une meilleure compréhension mutuelle des nécessités réciproques.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que 2013 voie se développer sur toutes les plateformes relevant de l'ACNUSA des instances plus ou moins formelles de dialogue et d'échanges sur les sujets les plus sensibles localement.

Je n'aurai garde d'oublier la compétence que l'Autorité a acquise récemment en matière de pollution. J'ai bien noté que, aux termes des débats parlementaires qui ont abouti à la loi dite « Grenelle II », il ne s'agit pas seulement de la pollution atmosphérique dont le chantier est déjà considérable, mais de toutes les pollutions non sonores, celles-ci étant de la compétence de l'Autorité *ab initio*.

Mme de Forges n'avait donc pas tort quand elle écrivait, au terme de la lettre d'envoi de son dernier rapport : « *Nos successeurs auront donc beaucoup à faire !* ». C'est précisément en prenant la mesure des défis qui se présentent à l'Autorité que j'ai l'honneur de présider qu'il me semble indispensable de vous alerter, en conclusion, sur la faiblesse de ses moyens pour tenter d'y répondre.

Mais je reste persuadé que, comme l'étude DEBATS ne manquera certainement pas de le confirmer dans les prochaines années, la politique environnementale sur et autour des plateformes aéroportuaires constitue et continuera de constituer un des enjeux importants de notre société, et que l'ACNUSA aura, malgré toutes les difficultés que rencontre actuellement notre pays, les moyens nécessaires pour répondre à ses missions.

Victor Haïm



Paris, le 27 mai 2013